



Comité technique ministériel du 9 juillet 2021

Déclaration préalable FO

50 ans après, le retour du mini-ministère de l'Environnement !

Madame la présidente,

La crise sanitaire est-elle derrière nous ? Assurément pas encore. Sortons-nous du dernier confinement ? On ne peut que le souhaiter ! Ce qui est sûr, c'est que le monde d'après, on y entre de plein pied !

Le « quoi qu'il en coûte », les fonctionnaires et agents publics n'en ont pas bénéficié, appelés à assurer l'ensemble de leurs missions en mode dégradé, voire en se faisant ponctionner des jours de congés. Les réformes elles ont bien été conduites « quoi qu'il en coûte » au plan de l'organisation territoriale de l'État et des missions et moyens de notre pôle ministériel. Alors que le service public républicain et ceux qui l'incarnent, déjà fragilisés par des années de RGPP, MAP et AP 2022, abordent cet été avec le besoin d'une respiration bien méritée, le réacteur à réformes semble vouloir une nouvelle fois s'emballer au motif de devoir rembourser le « quoi qu'il en coûte » ou d'imposer une république modulaire.

Le projet de loi 4D est sur les rails, la revue des missions lui fournit du charbon, une potentielle violente réforme des retraites est annoncée comme bientôt en gare, les wagons de suppression/transferts de missions et d'emplois sont eux déjà à quai (fiscalité de l'urbanisme, police de la publicité).

On supprime des emplois, on va recruter des agents publics via pôle emploi et on envoie des fonctionnaires vers des agences de placement pour s'en débarrasser. Tout ça pour mieux casser les statuts et les personnels, ingrédients de la loi dite de "transformation de la Fonction Publique". On va même jusqu'à commencer à supprimer des écoles de formation pour mieux préparer la suppression des recrutements de fonctionnaires. Au sujet de l'ENTE en particulier, comment doit-on interpréter l'annulation de la réunion prévue le 13 juillet prochain ? La reconnaissance que le projet doit être abandonné puisqu'il joue à « 1000 contre un » (cf notre [pétition en ligne](#) qui marque une opposition claire à la fermeture de l'ENTE) ? Le signe au contraire que rien n'est négociable, rien n'est amendable, y compris sur des points durs soulevés par FO démontrant les objectifs profonds du projet (suppression à terme de la formation statutaire des TSDD et des formations diplômantes de civils en les affaiblissant par séparation des cursus et lieux de formation) ? Un moyen de ne pas avoir à rendre des comptes sur les affirmations non démontrées du rapport justifiant de la fermeture du site d'Aix ? Vous nous direz madame la présidente quelle version nous devons retenir...

Pour avoir tenu le bateau à flots durant cette crise, les agents de nos ministères ont donc droit à ce qu'on leur donne visibilité et stabilité dans l'organisation de leur structure, dans la viabilité de leurs missions et dans la pérennité de leurs postes. C'est à l'amélioration de leurs conditions de travail qu'il convient aussi de s'atteler.

Dans ce contexte, les représentants au CHSCT-M, après leur lettre ouverte aux ministres sans réponse au mois de mars 2021, ont désormais posé une alerte unanime pour danger grave et imminent, demandant le recours à une ou plusieurs expertises agréées conformément à l'article R.4614-6 et suivants du code du travail pour danger grave et imminent sur l'ensemble du périmètre du pôle ministériel, y compris les établissements publics.

Seul paravent opposé à ce contexte délétère : la fameuse revue des missions ! Le mieux que l'on pouvait en attendre, c'eût été de permettre de toucher le fond pour rebondir. Le constat à l'aune des éléments produits par l'administration sur les domaines urbanisme/logement/eau/biodiversité/fonctions supports est clair : la démarche est conçue pour creuser le fond et auto-justifier les cures à venir.

Car oui, le projet que vous portez ou que vous êtes chargée de porter, c'est bien de ramener notre pôle ministériel au mini-ministère de l'Environnement d'il y a 50 ans tout juste, en auto-sabordant tout ce qui constitue la richesse des compétences et modes d'actions permettant un portage transversal et opérationnel des politiques d'aménagement durable du territoire.

Solder les DIR, brader les DREAL (et au fait, où en est-on sur les labos d'hydrobio?), dévitaliser les DDT, stigmatiser les EP, supprimer les écoles, voici le programme que vous proposez.

Et si notre pôle ministériel risque de devenir virtuel pour le citoyen et les élus, les effets de son dépérissement programmé ne le sont déjà plus. En témoigne l'exemple de VNF. Nos représentants viennent d'apprendre officiellement ce qu'ils pressentaient depuis plusieurs mois, à savoir que les reprises d'emplois imposées à l'établissement au titre de la loi de finance 2021 vont conduire dès cette année à une très forte dégradation du niveau de service. L'Etablissement a en effet confirmé que les cibles d'effectifs notifiées dans certaines Directions Territoriales ne permettraient pas d'assurer l'exploitation de l'intégralité du réseau touristique pendant la Haute Saison.

C'est ainsi que sur de nombreux canaux, à la DT Nord Pas de Calais et à la DT Centre Bourgogne notamment, la navigation passera en mode régulation le 15 août au lieu du 15 septembre initialement prévu.

Alors que jusqu'à présent, les baisses continues d'effectifs imposées à VNF se traduisaient déjà par des surcharges de travail, des dépassements d'horaires (le plus souvent écrêtés), aujourd'hui, comme cela était prévisible, on entre dans le « dur » et on dégrade ouvertement les niveaux de service.

C'est le début de la fin !

Et contrairement à ce que prétend la Direction de VNF, ce n'est pas avec la mise en œuvre du COP que les choses vont s'arranger, bien au contraire : les baisses d'effectifs vont se poursuivre, ce qui conduira à raccourcir d'autant la durée de la saison touristique entraînant à très court terme la fermeture du réseau et une offre de service public en net déclin.

Ce monde là commence à ressembler au monde d'après conçu et rêvé par certains. FO s'emploiera à ce que ce cauchemar ne se réalise pas ! Comme au Cerema où, après le camouflet reçu devant de Conseil d'État par l'administration, FO exige d'arrêter cette frénésie de restructuration perpétuelle et exige un renforcement des effectifs et des moyens pour soulager les conditions de travail des agents et en prenant en compte le rapport Degest.

Nos représentants s'emploieront à cela quel que soit le format des instances post-2022 imposé par la loi dite de « transformation de la Fonction publique » programmée

pour être transposée « sans filtre » au sein de notre pôle ministériel au vu des projets de textes que vous nous soumettez aujourd'hui. Avec un rôle accru pour eux puisque dans la jungle de l'individualisme, de l'opacité et de l'arbitraire, les agents publics seront plus forts ensemble !

Et nous ne pourrions conclure notre intervention en ouverture de ce CTM sans évoquer la grande arnaque dans laquelle la ministre semble s'être laissée entraîner sur les conseils avisés et orientés de son administration, concernant l'avenir du régime indemnitaire des corps techniques.

Théâtraliser une annonce de cette manière, pour masquer la gifle administrée par le Conseil d'État pour cause d'inaction à résorber une inégalité de traitement manifeste et n'avoir pas été capable de gérer « à la main » une centaine d'agents intégrant le corps des ITPE est déjà symptomatique en soit.

S'entendre dire que cela impliquerait de modifier le régime indemnitaire de 15 000 agents est pathétique. C'est juste une manœuvre de ceux qui veulent enterrer les corps techniques au même titre qu'ils ferment leurs écoles de formation, et qui s'assoient sur un engagement ministériel par opportunité ou qui n'avaient jamais eu l'intention de le tenir.

Aller ainsi à l'encontre des écrits fournis au Conseil d'État, et de tous les échanges dans différents formats qui se sont tenus depuis un an, c'est de la dissimulation. Les hypothèses de passer les ITPE anciennement IAM en année courante, ou bien de leur assurer une rétroactivité de leur bascule dans le régime ISS/PSR n'étaient elles que des leurres ?

Tenter de faire croire que le RIFSEEP serait bénéfique pour les agents et compatible avec la particularité des parcours professionnels des agents des corps techniques, c'est nier le bilan délétère sur nos collègues des corps administratifs en dépit des avancées que nous avons obtenues depuis sa mise en place, c'est mettre en péril la valorisation des compétences scientifiques et techniques.

Affirmer comme une avancée le fait de se voir régler sur 6 ans une dette constituée et redevable dans l'année qui suit, en euros constants, et l'intégration de mesures catégorielles d'un montant ridicule dans une part de rémunération variable et non pérenne, c'est une tentative d'escroquerie.

Demander enfin de sauter aujourd'hui les yeux fermés dans la bascule au RIFSEEP en faisant confiance à nos interlocuteurs pour résoudre l'ensemble des problèmes que cela soulèverait et respecter les engagements y compris financiers que personne ne peut garantir à 6 ans, c'est tenter de nous faire croire que les interlocuteurs d'aujourd'hui seront encore là demain...et prendre comme postulat qu'on peut leur faire confiance aujourd'hui. L'opération de siphonnage réalisée dans l'exercice 2019 ISS pour 700 agents au moins démontre le contraire.

Mais tout simplement, est-ce le moment ? La crise sanitaire est loin d'être derrière nous, la revue des missions se décline déjà dans les services, la loi 4D pourrait aboutir à mobiliser les services RH comme jamais. Les priorités ne sont elles pas ailleurs ? L'article paru sur France Info le 5 juillet de témoignages d'agents du ministère et de ses opérateurs résume pourtant assez bien l'état d'esprit dans lequel ils sont.

Pour l'ensemble de ces raisons, les syndicats nationaux FO concernés ont écrit à la ministre pour lui demander de retirer ce projet de bascule au RIFSEEP de la filière technique et de poursuivre les échanges initiés dans le cadre de l'agenda social. FO y portera sa revendication d'un régime indemnitaire revalorisé, versé en année courante et lié au grade, pour les corps concernés.

Car la question qui est posée est de savoir si l'administration assumera dans la durée les mensonges qu'elle aura portés auprès de la ministre, et si la ministre assumera les conséquences de la décision qui en aura découlé.

Je vous remercie.